

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15/07/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 15 JUILLET, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 juillet 2010, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Adjoint au Maire,

Mme LOURENCO, M. VINCENT, Mme MADI, MM ROS, GUERRIEN, MALEME, Mme KOUAME, M. KETFI, M. OGE, M. MINIMBU, Mme HARKATI, M. KARMAN, Mmes DERKAOU, KARMAN-SUCH, M. RUER, MM. PAUPERT, MENIA, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. HAFIDI	Mme KHELAF	M. BEAUDET	Mme KARMAN
Mme FOURNIER	M. MONINO	Mme LATOUR	M. KARMAN
Mme SANDT	Mme LE BIHAN	M. DELMONTE	M. RUER
Mme MOHAMED	M. LOGRE	Mme GRARE	Mme DERKAOU
Mme ZAHIR	M. LANTERNIER	Mme LENOURY	M. MENIA

Absents : MM. MILIA, AUGY, Mme DESCAMPS,

Excusées : Mme CHIBAH, M. KAMALA

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

Déroulement de la séance :

Les groupes "Union pour un Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ne sont plus représentés à compter de la question n°172. Néanmoins, la question 183 ayant été votée en même temps que la question 171, les deux groupes cités ont bien participé aux votes.

Le Maire informe le conseil municipal du décès de Mme Annick KELEBE, conseillère municipale et constate l'installation de Mme Grace LOURENCO en qualité de conseillère municipale, conformément aux instructions du code électoral.

QUESTION N° 161 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 23 juin 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2010

QUESTION N° 162 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie à 40 % accordée à la SEM Plaine Commune Développement pour un emprunt de 7 500 000 € auprès de Dexia

A l'unanimité.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 3 000 000 € représentant 40 % d'un emprunt d'un montant de 7 500 000 € que la SEM Plaine Commune Développement se propose de contracter auprès de Dexia.

Les caractéristiques du prêt consenti par Dexia sont les suivantes :

Durée : 4 ans

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois préfixé + 0.87 %

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du prêt

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de Dexia par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre Dexia et la SEM Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 163 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention relative à la Dotation de Développement Urbain (année 2010)

A l'unanimité.

PREND ACTE de l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € pour la construction d'un groupe scolaire maternelle et primaire de 24 classes rue Sadi Carnot au titre de la dotation de développement urbain 2010.

AUTORISE le Maire à signer la convention attributive de subvention avec le Préfet de Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 164 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Remplacement d'un représentant du conseil municipal au conseil d'école de la maternelle PAUL BERT.

A l'unanimité.

DESIGNE en remplacement de Madame Madina M'DAHOMA MOHAMED au conseil d'école de la maternelle PAUL BERT, Madame Yacine DIAKITE, conseillère municipale.

QUESTION N° 165 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Convention triennale de partenariat petite enfance entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer la convention triennale de partenariat petite enfance entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° 166 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adhésion de la ville à l'association « Aubervilliers - Plaine Commune – Shanghai 2010 »

A la majorité des membres du conseil, M. ROS et Mme RATZEL-TOGO du groupe des «Verts», M. LANTERNIER du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" et Mme AHMED s'étant abstenus

ADHERE à l'association *Aubervilliers - Plaine Commune - Shanghai 2010* pour un montant de 10000 € (dix mille euros).

QUESTION N° 167 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Envoi d'une délégation en Chine du 24 septembre au 1er octobre 2010 dans le cadre de la présence d'Aubervilliers à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

A la majorité des membres du conseil, M. ROS et Mme RATZEL-TOGO du groupe des «Verts», M. LANTERNIER du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" et Mme AHMED s'étant abstenus

DECIDE d'envoyer du 24 septembre au 1er octobre 2010 une délégation de six élus de la municipalité et de deux fonctionnaires d'Aubervilliers en Chine dans le cadre de la présence d'Aubervilliers et de Plaine Commune à l'Exposition universelle de Shanghai 2010. Les membres de la délégation sont les personnes suivantes :

- M. Jacques SALVATOR, en sa qualité de Maire,
- Mme Yacine DIAKITE, en sa qualité d'Adjointe au Maire,
- M. Jean-Yves VANNIER, en sa qualité d'Adjoint au Maire,
- M. Abderrahim HAFIDI, en sa qualité d'Adjoint au Maire,
- M. Christiane DESCAMPS, en sa qualité d'Adjointe au Maire,
- M. Marc RUER, en sa qualité d'Adjoint au Maire,
- M. Carlos SEMEDO, directeur de la Vie associative et des relations internationales,
- M. Eric GARREAU de la direction de la Communication.

DIT que les frais de mission (voyage, hébergement, repas) seront avancés pas l'association *Aubervilliers - Plaine Commune - Shanghai 2010* à un montant forfaitaire de 1500 € (mille cinq cents euros) HT et facturés à la municipalité ultérieurement.

QUESTION N° 168 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional en matière de diagnostic saturnisme en parties communes et privative : année 2010.

A l'unanimité.

DEMANDE au maire de solliciter du Conseil Régional, une subvention pour la réalisation de diagnostics plomb en habitat ancien, évalués à 150 diagnostics en parties privatives et 50 en parties communes.

QUESTION N° 169 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Marché relatif à la dératisation et désinsectisation sur la commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la dératisation et désinsectisation sur la commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2013, de type à bons de commande passé sur procédure adaptée, comportant les lots et seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Dératisation
Pas de seuil minimum seuil maximum : 40 000 € H.T.
 - Lot n°2 : Désinsectisation
Pas de seuil minimum seuil maximum : 8 000 € H.T.
-

QUESTION N° 170 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fourniture de produits d'entretien ménager à usage domestique et de consommables divers années 2011 à 2012. Approbation du projet de marché. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE les projets de marchés à bons de commande sur appel d'offres relatif à la fourniture de produits d'entretien ménager à usage domestique et de consommables divers années 2011 à 2012, lots n°1, 2, 3, 5, 6 et 7, passés pour un an et renouvelable une année au maximum sans que leur durée puisse excéder 2 ans et comportant les seuils annuels suivants :

LOTS	SEUIL MINIMUM HT	SEUIL MAXIMUM HT
	EUROS	EUROS
Lot n° 1 : Produits généraux et	5 000,00	35 000,00

brosseries		
Lot n° 2 : Petits matériels	1 700,00	11 500,00
Lot n° 3 : Consommables	21 000,00	100 000,00
Lot n° 5 : Entretien des sols	11 000,00	45 000,00
Lot n° 6 : Produits lessiviels	4 500,00	24 000,00
Lot n° 7 : Produits pour sanitaire	4 000,00	18 000,00

AUTORISE conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, monsieur le maire a signer les marchés subséquents

QUESTION N° 171 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un groupe scolaire rue Sadi Carnot. Approbation de l'opération, du plan de financement, du lancement d'un concours. Désignation des membres du jury de concours. Définition de la prime.

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération relative à la construction d'un groupe scolaire rue Sadi Carnot ainsi que son plan de financement ci-annexé, composé d'une école maternelle élémentaire soit au total de 24 classes et de centres de loisirs.

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine Saint Denis, et de l'Etat français, des collectivités locales ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

APPROUVE l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du code des marchés publics afin de désigner le maître d'œuvre à qui pourra être confiée la mission d'architecture relative à l'opération citée en objet.

DESIGNE les membres du jury suivants :

Président : Jean François MONINO

Titulaires :

- Daniel GARNIER
- Bernard VINCENT
- Djamila KHELAF
- Gérard DEL MONTE
- Fayçal MENIA

Suppléants :

- Jean-Yves VANNIER
- Tahir KETFI
- Abderrahim HAFIDI
- Kilani KAMALA
- Nadia LENOURY

FIXE le montant de la prime versée aux candidats qui seront invités à présenter une offre à 40 000 €.

QUESTION N° 172 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Réparation des véhicules légers, poids lourds, transport en commun pour les besoins du service logistique - Années 2009 à 2010 - Avenant n°1 aux lots n° 1 et 2.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°1 « Réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers », relatif au marché de réparation des véhicules légers, poids lourds, transport en commun pour les besoins du service logistique pour les années 2009 à 2010, passé avec la société AMC.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le seuil maximum du marché en le portant de 45 000 € TTC à 51 750 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 6 750 € TTC, soit +15 %

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 172 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Réparation des véhicules légers, poids lourds, transport en commun pour les besoins du service logistique - Années 2009 à 2010 - Avenant n°1 au lot n° 2 passé avec la société AMC.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°2 « Réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun », relatif au marché de réparation des véhicules légers, poids lourds, transport en commun pour les besoins du service logistique pour les années 2009 à 2010, passé avec la société AMC.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le seuil maximum du marché en le portant de 60 000 € TTC à 69 000 € TTC faisant ressortir ainsi une plus-value de 9 000 € TTC, soit +15 % .

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 173 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants - Années 2010 à 2013 - Avenant n°1 aux lots n°13 : "Espaces verts, Aménagements extérieurs" et n°14 : "Voirie et réseaux divers"

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°13 «Espaces verts, Aménagements extérieurs », relatif au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations

des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants pour les années 2010 à 2013, avec la société MARCEL VILLETTE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, pour l'année 2010, le seuil maximum du lot en le portant de 100 000 € TTC à 115 000 € TTC, faisant ressortir ainsi une plus-value de 15 000 € TTC, soit +15% .

AUTORISE monsieur le maire, à le signer.

QUESTION N° 173 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants - Années 2010 à 2013 - Avenant n°1 au lot n°14 : "Voirie et réseaux divers".

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au lot n°14 « Voirie et réseaux divers », relatif au marché de travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants pour les années 2010 à 2013, avec la société EMULITHE.

Cet avenant a pour effet d'augmenter, pour l'année 2010, le seuil maximum du lot en le portant de 100 000 € TTC à 115 000 € TTC, faisant ressortir ainsi une plus-value de 15 000 € TTC, soit +15%

AUTORISE monsieur le maire à le signer

QUESTION N° 174 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Prise en considération de l'opération d'aménagement de l'Orangerie - sursis à statuer

A l'unanimité.

PREND en considération l'opération d'aménagement dite de l'Orangerie conformément au plan annexé ci-après dont l'objet est la réalisation d'un programme mixte comportant des logements et des commerces/ activités économiques.

L'opération porte sur une SHON approximative de 14 400 m² de SHON (inclus le bâtiment conservé en céramique verte) dont environ 12 700 m² pour le logements et 1700 m² pour le commerce/activité économique.

DIT que conformément à l'article L 111.10 du code de l'urbanisme, un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement prise en considération par la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité conformément à l'article R 111.47 du code de l'urbanisme (affichage de la délibération pendant un mois en Mairie et mention insérée dans un journal diffusé dans le département).

DIT que le périmètre de l'opération d'aménagement sera reporté au document d'urbanisme opposable conformément au code de l'urbanisme.

QUESTION N° 175 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice du groupe VILOGIA

A l'unanimité.

DECIDE de l'octroi au bénéfice du groupe VILOGIA, domiciliée 34, rue de Paradis 75468 PARIS Cedex 10 et représentée par Monsieur François MOMON (responsable de la promotion immobilière Ile-de-France) d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 57.848 euros ;

DECIDE que cette subvention sera versée au groupe VILOGIA dès obtention du certificat de conformité du permis de construire référencé N°093 001 09 A 0077.

QUESTION N° 176 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France relative à l'exposition photographie "L'enfance dans le regard de Willy Ronis et dans l'objectif contemporain de cinq photographes d'Aubervilliers".

A l'unanimité.

AUTORISE le maire, à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France pour un montant de 2 600 euros.

AUTORISE le maire à signer le dossier de demande de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France.

QUESTION N° 177 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Pôle commercial Maladrerie/Emile Dubois : convention de partenariat avec la société FON.COM et l'OPH d'AUBERVILLIERS.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société Fon.Com et l'OPH d'Aubervilliers.

QUESTION N° 178 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Subvention à l'association DIDATTICA, pour le projet de "Jardin des fissures", œuvre éphémère de Land Art sur une friche du quartier du Landy

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à verser une subvention de 2900 euros au titre de l'accompagnement du projet de « Jardin des fissures » à l'association DIDATTICA, porteur du projet, qui sera inscrite au budget municipal au titre de subvention, chapitre 65.

QUESTION N° 179 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Restauration du clocher de l'Eglise Notre-Dame des Vertus. Approbation de l'opération et du coût global prévisionnel. Désignation du Maître d'œuvre. Demande de subventions et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération relative à la restauration du clocher de l'Eglise Notre-Dame des Vertus ainsi que son coût global prévisionnel ;

APPROUVE la désignation de Monsieur Daniel LEFEVRE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, comme maître d'œuvre de l'opération ;

AUTORISE monsieur le maire à signer le contrat subséquent ;

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions auprès d'organismes susceptibles de financer ce type d'opération et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

QUESTION N° 180 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Adhésion 2010 de la ville à l'association Cités Unies France

A l'unanimité.

ADHERE à l'association Cités Unies France pour un montant de 3016 € (trois mille seize euros) pour l'année 2010.

QUESTION N° 181 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Approbation des tarifs du centre de loisirs maternel pour l'année scolaire 2010/2011

A l'unanimité.

APPROUVE les tarifs des participations familiales aux activités de garderies maternelles du matin, des soirées, des mercredis et vacances du centre de loisirs maternel comme suit à compter du 2 septembre 2010.

TRANCHE	QUOTIENTS	Tarifs 2010 SOIR	Tarifs 2010 JOURNEE
---------	-----------	---------------------	------------------------

A	0 à 105.00 €	0.24	0.66
B	105.01 à 150.00 €	0.39	1.18
C	150.01 à 200.00 €	0.57	1.70
D	200.01 à 275.00 €	0.78	2.06
E	275.01 à 350.00 €	0.89	2.42
F	350.01 à 460.00 €	1.05	2.80
G	460.01 à 610.00 €	1.15	3.18
H	610.01 à 760.00 €	1.33	3.70
I	760.01 à 920.00 €	1.39	3.90
J	920.01 et plus	1.55	4.30
G bis	Tarifs sans ressources	1.15	3.18
K	Extérieurs ou pas présenté	1.55	4.30

TARIFS FORFAITAIRES POUR L'ACCUEIL DU MATIN

	TARIFS 2010	TARIFS 2009
ACCUEIL A LA SEMAINE	9.20 EUROS	9.00 EUROS
ACCUEIL AU MOIS	25.00 EUROS	24.50 EUROS
ACCUEIL EXCEPTIONNEL A LA JOURNEE	3.90 EUROS	3.80 EUROS

Cas particuliers

- 1- Famille sans ressources : application d'un tarif forfaitaire de 1.15€ pour les goûters et de 3.18€ pour les mercredis et vacances révisable en commission sociale.
- 2- Enfants extérieur aux écoles d'Aubervilliers : application du plein tarif de 4.30€.
- 3- La prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera facturée 1 jour sur 2 pour les repas et les goûters.

QUESTION N° 182 - RAPPORTEUR Edgar MINIMBU

OBJET : Convention tripartite de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, la société S3G et l'institut de formation CECYS

A l'unanimité.

AUTORISE: le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la commune d'Aubervilliers, la société S3G et l'institut de formation CECYS

La présente convention prendra effet le jour de sa signature.

QUESTION N° 183 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Construction d'un groupe scolaire 124 rue Henri Barbusse. Approbation de l'opération, du plan de financement, du lancement d'un concours. Désignation des membres du jury de concours. Définition de la prime.

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération relative à la construction d'un groupe scolaire rue Henri Barbusse ainsi que son plan de financement ci-annexé.

AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions subséquentes auprès notamment auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis, et de l'Etat français, des collectivités locales ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et à signer les conventions qui pourraient en déterminer les modalités d'exécution.

APPROUVE l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre selon les modalités de l'article 74 du code des marchés publics afin de désigner le maître d'œuvre à qui pourra être confiée la mission d'architecture relative à l'opération citée en objet.

DESIGNE les membres du jury suivants :

Président : Jean François MONINO

Titulaires :

- Daniel GARNIER
- Bernard VINCENT
- Djamila KHELAF
- Gérard DEL MONTE
- Fayçal MENIA

Suppléants :

- Jean-Yves VANNIER
- Tahir KETFI
- Abderrahim HAFIDI
- Kilani KAMALA
- Nadia LENOURY

FIXE le montant de la prime versée aux candidats qui seront invités à présenter une offre à 40 000 €.

QUESTION N° 184 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°185

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence de la question n°184, d'approuver l'envoi une délégation au Festival Culturel pour la Paix à Beit Jala.

QUESTION N° 185 - RAPPORTEUR Christine RATZEL- TOGO

OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel pour la Paix à Beit Jala

A l'unanimité.

DECIDE d'envoyer à Beit Jala une délégation dirigée par le Maire, avec deux élus de la municipalité et un fonctionnaire d'Aubervilliers pendant le premier Festival culturel pour la Paix du 19 au 22 septembre 2010 :

- M. Marc GUERRIEN en sa qualité d'Adjoint au Maire,
- M. Fayçal MENIA en sa qualité de Conseiller Municipal,
- M. Ralf HOFMANN de la Direction vie associative et relations internationales.
- Mesdames RIGNOL, GOUBAULT, MALIQUE et Monsieur FENG, élèves musiciens du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers.

DIT que les frais de voyage de la délégation seront pris en charge par la ville.

DIT que les membres de la délégation recevront des indemnités selon les tarifs pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël, à hauteur d'un forfait journalier de 222 dollars US (actuellement 176 euros) pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

QUESTION N° - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Vœu relatif aux moyens consacrés par le ministère de l'éducation nationale à la réussite des élèves, collégiens et lycéens.

A l'unanimité.

ADOpte le vœu relatif aux moyens consacrés par le ministère de l'éducation nationale à la réussite des élèves, collégiens et lycéens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30